Nations Unies E/2004/NGO/1

Conseil économique et social

Distr. générale
27 avril 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004
New York, 28 juin-23 juillet 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*
Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Déclaration présentée par la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisation dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, au sujet des recommandations formulées par un forum des ONG/société civile tenu le 18 mars 2004

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/2004/100.

04-32553 (F) 040604 070604

Le présent rapport contient les recommandations formulées par le Forum des organisations non gouvernementales/société civile tenu à New York le 18 mars 2004, en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés. Ce forum était parrainé conjointement par la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le CONGO, la FMANU et le Programme de surveillance de la situation des pays les moins avancés (LDC Watch). Y ont participé quelque 150 ONG ainsi que des représentants de gouvernements et du milieu des affaires. Par le biais du présent rapport, les recommandations formulées par la société civile sur la base de l'expérience des communautés seraient soumises aux gouvernements lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, du 28 au 30 juin. Le thème du débat de haut niveau cette année sera « Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés ».

Le Forum des organisations non gouvernementales/société civile, tenu en préparation du débat de haut niveau du Conseil économique et social, s'est réuni à New York le 18 mars 2004 pour préparer sa contribution sur le thème du débat de haut niveau, « Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ». Il a été organisé conjointement par la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies (CONGO) et le Programme de surveillance de la situation des pays les moins avancés (LDC Watch), avec la participation de fonctionnaires de l'ONU, de quelque 150 ONG et de représentants du milieu des affaires. Les invités représentaient des ONG tant de pays développés que de pays en développement, y compris des PMA. Certains représentants de membres du Conseil économique et social ont également assisté au Forum en qualité d'observateurs. Il convient de mentionner en particulier le Président en exercice du Groupe des PMA, M. Rogatien Biaou, Ministre des affaires étrangères du Bénin, le Président du Groupe des 77 et M. Richard Ryan, Représentant permanent de l'Irlande en sa qualité de Président en exercice de l'Union européenne. Leur présence témoignait de l'importance qu'ils attachent à la contribution des ONG aux travaux du Conseil économique et social.

C'est la première fois qu'un forum des organisations non gouvernementales/société civile a été tenu dans le cadre d'une série de mesures prises pour tenir mieux compte de la perspective particulière des ONG lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, en vue d'améliorer la collaboration entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile. Une autre mesure prise a consisté à mettre en place un ensemble de réseaux régionaux d'ONG dans le monde entier.

Le Forum a entendu le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Marjatta Rasi, M. Anwarul Karum Chowdhury, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Haut Représentant des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, M. Patrizio Civili, Sous-Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales et M. Sarbuland Khan, Directeur du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Leurs déclarations ont fait ressortir qu'il était important et nécessaire de faire participer les ONG aux travaux des organes intergouvernementaux tels que le Conseil économique et social et qu'il fallait améliorer les systèmes et structures permettant d'organiser d'une manière ordonnée cet apport des ONG aux travaux du Conseil économique et social. On a fait valoir que le Forum constituait un effort en ce sens dans le cadre d'une série de mesures visant à assurer une interaction plus étroite entre les ONG, en tant que voix de la population au niveau local et les gouvernements, dans leurs travaux au Conseil économique et social. Dans ce contexte, différents orateurs ont formulé plusieurs recommandations concrètes. Ils ont en outre reconnu le rôle privilégié incombant aux ONG dans la promotion du développement au niveau des collectivités et leur fonction de mobilisation, au plan international, sur les questions ayant un intérêt particulier pour les PMA, comme la mobilisation des ressources.

Un rapport présentant les activités menées dans les PMA par 135 ONG de 46 pays, établi à partir d'une enquête menée par la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales en coopération avec le CONGO et la FMANU a été soumis au Forum pour faciliter le débat. En s'appuyant sur un questionnaire, les ONG ont donné des exemples de succès et formulé des recommandations concrètes en vue d'éliminer la pauvreté et d'atteindre les autres objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Au cours des débats, les participants ont échangé leurs expériences et leurs perspectives pour ce qui est de formuler une bonne stratégie de collecte de fonds pour alimenter le Fonds général de contributions volontaires à l'appui du réseau régional informel ONU/ONG, de manière à promouvoir et lancer des initiatives pilotes de partenariat, des projets et programmes entre les ONG, le secteur privé, des gouvernements et les organismes des Nations Unies visant à éliminer la pauvreté dans les PMA. On trouvera ci-après les recommandations formulées par le Forum à l'intention du Président du Conseil économique et social, pour examen lors de la rédaction de la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui doit se tenir du 28 au 30 juin 2004.

I. *Encourager un cadre politique qui privilégie la dimension humaine*

- Renforcer les efforts déployés par les organisations de la société civile pour créer ou élargir des processus et politiques de prise de décisions qui soient participatifs, une composante essentielle de cette action étant le renforcement des capacités à long terme dans l'enseignement et l'acquisition de compétences. Les activités locales de renforcement des capacités permettront aux pauvres de participer de façon plus efficace au processus politique et leur donneront les moyens de s'investir pleinement dans leur propre développement;

- Promouvoir les partenariats intersectoriels entre les organisations publiques, privées et appartenant à la société civile qui ont pour but de s'attaquer globalement à tous les aspects de la réduction de la pauvreté et du

développement durable compte tenu de l'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire;

- Promouvoir la démilitarisation et la réallocation des ressources au développement humain et mettre en place et renforcer une culture de paix grâce à une éducation pour la paix obligatoire dans les programmes scolaires;
- Sensibiliser l'opinion publique aux dimensions sociales et culturelles des PMA – prendre en considération le contexte local de chaque pays en élaborant les politiques et les programmes;

II. *Favoriser la bonne gouvernance aux niveaux national et international*

- Accroître la transparence et la responsabilité à tous les niveaux de gouvernement – international, national et local;
- Promouvoir un processus décentralisé de prise de décisions qui n'exclut pas les groupes marginalisés;
- Adopter une conception du développement qui repose sur les droits de l'homme, dans laquelle les besoins essentiels – eau, nourriture, enseignement, santé et abri – sont considérés comme des droits publics et veiller à ce que tous les citoyens aient accès à l'eau, aux soins de santé, à l'assainissement et à l'électricité;
- Créer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des PMA, un vaste mouvement en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans ces pays. L'appui résolu des ONG et des organisations de la société civile, au niveau national comme au niveau international, sera un facteur déterminant de la réalisation des objectifs du Millénaire dans les PMA;

III. *Développer les capacités humaines et institutionnelles*

- Assurer la participation des femmes à la prise de décisions affectant leur vie et le développement du pays en renforçant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, conformément à l'objectif 3 énoncé dans la Déclaration du Millénaire;
- Assurer l'enseignement pour tous, en particulier l'enseignement primaire. Promouvoir l'inclusion des fillettes dans l'enseignement. Améliorer l'accès au marché du travail organisé en développant une formation axée sur les emplois;
- Inviter les pays développés à s'engager davantage à contribuer des ressources, à titre d'urgence, pour enrayer la propagation du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses;
- Faciliter la création et le développement, dans les PMA, d'une technologie de l'information et de la communication afin de permettre aux pauvres de participer aux marchés internationaux;
- Porter une attention particulière aux groupes vulnérables – les personnes âgées, les handicapés et les familles ayant des besoins spéciaux – et encourager les parties prenantes à prendre en considération les personnes handicapées dans les accords internationaux;

IV. *Renforcer les capacités de production pour permettre aux PMA de profiter de la mondialisation*

- Accroître l'aide publique au développement (APD) aux PMA de manière à ce que tous les gouvernements partenaires de développement atteignent l'objectif de 0,7 % du PNB. Actuellement, l'APD se situe bien en deçà des besoins si on veut atteindre les objectifs du plan d'action de Bruxelles;
- Mettre en œuvre des réformes agraires pour donner aux pauvres accès aux terres, notamment réserver des terres pour les coopératives rurales. Considérer les femmes qui revendiquent des terres comme des individus, et non pas seulement par l'intermédiaire d'un homme membre de leur famille;
- Promouvoir les microentreprises qui favorisent les connaissances locales. Promouvoir l'adaptation des taux d'intérêt aux petites entreprises;

V. *Renforcer le rôle du commerce dans le développement*

- Développer les moyens de transport appropriés de manière à permettre aux petits fermiers de réduire le coût de l'accès aux marchés;
- Promouvoir l'élimination tant des obstacles au commerce des biens provenant des pays que des subventions aux fermiers dans les pays développés;
- Encourager les sociétés multinationales qui investissent dans les pays en développement à assumer leurs responsabilités;

VI. *Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement*

- Donner un rang élevé de priorité à l'approvisionnement en eau potable, à une meilleure gestion des ressources en eau et à l'assainissement;
- Encourager la protection de l'environnement compte tenu des principes du développement durable en faisant appliquer les lois nationales et internationales en ayant recours à des mesures d'application plus vigoureuses et à des amendes;
- Adopter des lois énonçant le principe du « pollueur-payeur » lorsqu'il s'agit de l'exploitation des ressources naturelles et des richesses minérales d'un pays;
- Soutenir les activités qui aident les PMA à s'adapter aux changements climatiques car ce sont eux qui souffriront le plus des conséquences;

VII. *Mobiliser les ressources financières*

- Encourager l'annulation de la dette extérieure des PMA, sans quoi les PMA ne se développeront pas suffisamment pour atteindre les objectifs du Millénaire. Les revenus générés par les PMA sont utilisés en majeure partie pour le service de la dette. Une fois la dette annulée, les revenus utilisés auparavant pour le service de la dette peuvent être réalloués pour répondre aux besoins des citoyens les plus pauvres en matière de santé, de formation et de besoins essentiels;
- Encourager des investissements étrangers directs qui facilitent le développement d'une infrastructure viable dans les pays en développement;

- Le secteur privé a un rôle important pour ce qui est d'encourager les gens à travailler pour se sortir de la pauvreté. Les sociétés multinationales devraient donc assumer la responsabilité des pays dans lesquels elles investissent.